

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 42409

présenté par

Mme Panot, M. Bernalicis, Mme Autain, M. Corbière, M. Coquerel, M. Lachaud, Mme Fiat,
M. Mélenchon, M. Larive, M. Prud'homme, Mme Obono, M. Quatennens, Mme Ressiguiet,
M. Ratenon, M. Ruffin, Mme Rubin et Mme Taurine

à l'amendement n° 26723 de M. Jumel

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« plutôt que par répartition ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce sous-amendement, nous souhaitons appuyer l'amendement concerné, et souligner par la même le caractère très régressif de cette réforme. Lorsque l'on voit à quel point AXA a utilisé cette réforme comme publicité pour vendre ses PER (mis en place depuis la loi PACTE) on ne peut pas dire autre chose que les assureurs sont les grands gagnants de la réforme.